

Actualisé au 7 avril 2022 (af, pe)

Recommandation actuelle du Comité central de Coiffure Suisse

Masques pour vous et vos collaborateurs si nécessaire

Le Conseil fédéral a informé fin mars que toutes les mesures contre le Covid étaient levées. Il n'est dès lors plus obligatoire de porter le masque dans les salons de coiffure. En tant que propriétaire de salon, vous avez donc toute liberté de décider si le masque doit continuer ou non à être porté pour travailler dans votre salon.



Le Comité central de Coiffure Suisse propose aux employeurs d'appliquer le principe de précaution en faisant appel au bon sens entrepreneurial, en particulier lorsqu'il s'agit de leurs employés et de leur clients.

Si, par exemple, une cliente arrive dans votre salon avec un masque, Coiffure Suisse recommande alors que la collaboratrice qui va la servir porte spontanément un masque ou demande à la cliente si elle souhaite qu'elle en porte un.

Il va de soi que nous laissons la décision à chacun de porter un masque ou non. Notre recommandation repose sur un sondage de Coiffure Suisse effectué il y a quelques semaines. Quelque 60% des membres interrogés étaient d'avis qu'actuellement il est judicieux pour les employés de porter un masque.

Nous vous souhaitons plein succès dans vos affaires et prenez soin de votre santé.

Merci d'en prendre note.

Comité central de Coiffure Suisse